



Médiation pénale : principes et déroulement

Note 2021 : **9,1**/10

Conditions particulières pour accéder à la formation : Intervenir au sein d'une AAV

Description, contexte

La médiation pénale, alternative aux poursuites, est un processus minutieux de règlement des conflits pénaux. La médiation pénale demande la mise en relation d'une victime et de l'auteur pour que chacun s'exprime puis se rencontre, en présence d'un médiateur, qui est habilité à pratiquer des médiations par le Procureur de la République. A l'issue de la médiation, il faudra rendre compte au Procureur de l'accord de médiation.

Objectifs

- Être capable d'expliquer le cadre et le processus de médiation.
- Mener une médiation pénale suivant un protocole, des règles déontologiques et des bonnes pratiques.

Pré requis

Aucun

Public visé

Médiateurs pénaux nouvellement embauchés.

Contenu

1 - Le cadre de la médiation

2 - Les acteurs de la médiation

Les médiateurs

Les acteurs directs : les parties en conflit

Les acteurs indirects

3 - Réflexions autour de la médiation

4 - Les techniques de médiation

5 - Les temps du processus de médiation

6 - Les différentes phases de la médiation

Le travail préliminaire

La rencontre préliminaire

La réunion de médiation

L'accord de médiation

Le suivi de l'accord

Modalités pédagogiques

La formation a lieu dans les locaux de France Victimes en présentiel.

La formation allie apports théoriques, expériences des apprenants, exercices, cas pratiques et mises en situation.

Formateur

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'IAVI (France Victimes 25-70-90)

Lieu

Paris

Durée et dates

4 jours – 24h

- du 4 au 6 avril 2022

Modalités d'évaluation et de suivi

Analyse des besoins, des connaissances et des attentes au moment de l'inscription et en début de session.

Questionnaire d'évaluation à chaud.

Les connaissances à acquérir seront évaluées en fin de formation sous forme de questionnaire de connaissances.

Les acquis concernant la conduite des médiations ne pourront être évalués et seront appliqués au sein de l'association sous la responsabilité de la direction.

Conditions particulières pour accéder à la formation

Intervenir au sein d'une AAV

Coût

Formation gratuite réservée aux adhérents de France Victimes